

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Mise à disposition temporaire de locaux pour la PMI - approbation de la convention**

Rapporteur : Chantal Brault

La PMI est un service départemental chargé de la prévention et de la promotion de la santé, de la famille et de l'enfant jusqu'à 6 ans. Espace d'échange et d'écoute, ce lieu est une véritable ressource pour les familles et propose un accueil (à titre gracieux) assuré par des professionnels de la petite enfance, pour les parents, futurs parents et les enfants.

Il est parfois difficile pour les Scéens d'accéder aux services de la Protection maternelle et infantile du territoire. Dans le cadre des actions de soutien à la parentalité, s'inscrivant dans la politique familiale, il est donc proposé de développer un partenariat avec les services du Département comprenant la mise à disposition de locaux pour l'organisation de consultations de la Protection maternelle et infantile.

Les consultations assurées par une infirmière-puéricultrice et des pesées avec une auxiliaire de puériculture auront ainsi lieu dans les locaux du Relais petite enfance (square Blanche le Chevalier à Sceaux) sur rendez-vous.

La convention de mise à disposition à titre gratuit porte sur une durée de un an, renouvelable jusqu'à cinq ans.

Le Conseil départemental réuni le 19 septembre dernier a approuvé la signature de la convention correspondante.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de mise à disposition temporaire de locaux avec le département des Hauts-de-Seine et d'autoriser le maire à la signer.